

PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

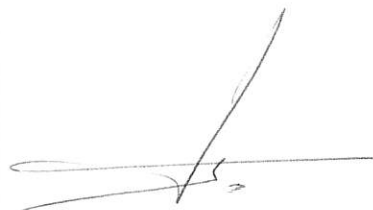
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants présents votants
11	2

Date de convocation
25/05/2023

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le 06/06/2023



Acte affiché le : 06/06/2023

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Tugdual Braban, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Guillaume Robic, Bernard Saliou.

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic, Viviane Moisan.

Titulaires excusé.e.s : Dominique Cogen, Renée Courtel, Françoise Guillermin, Yann Jondot, Rollande Le Borgne, Hubert Le Lann, René Le Moullec, Sandra Le Nouvel, Rémy Le Vot, Patrick Urien.

Suppléants excusés : Daniel Le Caër, Thierry Troël.

L'An deux mille vingt-trois, le 31 mai s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

DÉLIBÉRATION

Création d'un emploi non permanent à temps plein pour un poste de chargé.e de projet en développement touristique en charge de la stratégie d'accueil des camping-caristes et des vanlifers

Descriptif du projet ou de l'opération identifiée :

Le Pays du Centre Ouest Bretagne est la structure porteuse de la Destination Touristique Cœur de Bretagne-Kalon Breizh.

L'un des projets de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh porte sur l'amélioration des conditions d'accueil des camping caristes et vanlifers.

En effet, cette nouvelle manière de voyager génère des problématiques en matière de flux de véhicules, de stationnement, de conflits d'usage avec les locaux...

Les vacances en camping-cars et en vans ne reflètent pas un modèle de tourisme durable. Toutefois force est de constater que ces véhicules sont déjà présents sur le territoire et que la fréquentation s'accroît.

Ce mode de vacances est également générateur de retombées économiques non négligeables pour le territoire.

C'est pourquoi il faut optimiser les conditions d'accueil et favoriser dans la mesure du possible des alternatives plus durables pour ces clientèles.

En effet, les aires de services aujourd'hui proposées, très bitumées, ne répondent pas complètement aux aspirations des clientèles, notamment des vanlifers, qui ont tendance à stationner sur des lieux non autorisés.

Ces aires bitumées ne reflètent pas l'image du territoire qui a un positionnement très centré sur la nature et qui souhaite offrir des prestations insoupçonnées que l'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Les objectifs de ce projet sont de :

- rendre le plus invisible possible ces véhicules et diminuer la pollution visuelle en général,
- remettre la nature et le vivant au cœur des aires,
- proposer des solutions de mobilité douce pour permettre aux camping-caristes et vanlifers de se déplacer sans leur véhicule sur une partie de leur séjour. Cela pourra se faire en renforçant les liens avec les services de location de vélos par exemple, en aménageant des chemins sécurisés entre les aires et les bourgs / sites d'activités...

Ce projet s'appuie sur :

- le réaménagement des campings municipaux qui ne sont plus forcément utilisés,
- la revégétalisation d'aires existantes,
- la création de nouvelles aires d'accueil.

Aussi, il est nécessaire de recruter un.e chargé.e de projet pour travailler sur cette thématique.

Les missions du poste seront les suivantes :

1. Diagnostic et élaboration de la stratégie d'accueil

- Finalisation de l'état des lieux de l'offre d'aires de services et de stationnements : gestion de bases de données, déplacements sur le terrain pour visiter les aires, entretiens avec les collectivités, cartographie...
- A partir de l'état des lieux, établir le diagnostic pour faire ressortir les grands constats (enjeux et problématiques), les manques, les faiblesses de l'offre, les atouts, les aménagements à réaliser...

- Rédiger la stratégie d'accueil en matière d'accueil de camping-cars et de vans. Celle-ci doit intégrer le positionnement de la destination, les ambitions du territoire, les types d'aménagements préconisés, les outils juridiques, les aides et ressources disponibles pour accompagner les porteurs de projets...

2. Accompagnement des projets

- Identification des zones d'implantations des projets publics et privés
- Identification de 2/3 projets pilotes souhaitant développer des concepts d'aires exemplaires en matière d'intégration de l'identité et des transitions...
- Suivi d'une prestation de service design / conceptualisation aire expérimentale / innovante.
L'ambition de la Destination est d'inciter à l'aménagement de nouveaux concepts de lieux de stationnement / d'accueil à la nuitée pour les camping-cars et les vans, exemplaires en matière de transitions, en lien avec les valeurs et les marqueurs identitaires de la Destination. Ces réflexions seront conduites à partir des 2/3 projets pilotes identifiées et seront précisées à travers la conduite d'une mission de design.
- Accompagnement et suivi des projets d'aménagements

Pour assurer ces missions, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un.e chargé.e de projet à temps complet, pour une durée de 16 mois à compter de septembre 2023, dans le cadre d'un contrat de projet, catégorie A, filière administrative. Selon l'avancée du projet, ce contrat pourra être renouvelable dans la limite de trois ans.

Cette mission est financée via le Conseil Régional à hauteur de 80 % du salaire brut chargé, le solde étant à la charge des 10 EPCI faisant partie de la destination touristique.

➡ Le Président propose à l'assemblée :

Le Président propose de créer, selon les missions définies ci-dessus, un emploi non permanent de chargé.e de projet en développement touristique en charge de la stratégie d'accueil des camping-caristes et des vanlifers pour une durée de 16 mois, à temps complet, en catégorie A, filière administrative, à compter du 1^{er} septembre 2023. Selon l'avancée du projet, ce contrat pourra être renouvelable dans la limite de trois ans.

Les candidats devront justifier d'un diplôme de niveau bac + 5 et d'une expérience avérée en lien avec les missions proposées.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le régime indemnitaire (RIFSEEP) instauré par la délibération n° 2018-10 du 18 mars 2018 est applicable.

➡ Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-24 et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

DÉCIDE :

- D'adopter la proposition du Président
- D'inscrire au budget les crédits correspondants
- De modifier le tableau des effectifs

- De prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de ce projet

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Fait à Rostrenen

Le 06/06/2023

**Le Président,
Jean-Charles LOHÉ**

A handwritten signature in black ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical stroke, positioned below the printed name of the president.